

INVIVO LABS CHIERRY - DPT  
CHIMIE/BACTERIOLOGIE  
RUE DE L'EGLISE - CHIERRY  
CS 90019  
02402 CHATEAU-THIERRY CEDEX  
FRANCE

FITNESS BOUTIQUE  
ZAC DE CHAMPFEUILLET  
6 RUE JEAN ARNAUD

38500 VOIRON  
FRANCE

Tél : 03 23 84 80 21/23

Fax : 03 23 84 20 60

Mail : contact-chierry@invivo-labs.com

## RAPPORT D'ESSAI FINAL

POUDRE POUR BOISSON - HARDER-WHEY CHOCOLAT NOISETTES 2.25KG

Date réception client :

Date fabrication :

N° lot client : P2G152311/05

Fournisseur :

N° lot fournisseur :

Tonnage :

DLUO : 11/2018

Demandeur :

Mme GEMARD Mélanie

N° commande :

N° client :

N° optim :

N° étude :

Réf. commerciale :

Tiers :

Date réception labo : 10/12/2015

Masse brute (g):

Observations :

Commentaires :

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, SN = site de Saint-Nolff.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Invivo labs - Siège social: Talhouët 56250 Saint Nolff - Capital 1 076 500 €-513 504 399 RCS VANNES-Siret : 513 504 399 00033

Page : 1/6 + 0 annexe(s)

## ANALYSES CHIMIQUES

Determination	Rés/brut	Rés/sec	Incertitude	Cible
<b>RESIDU SEC TOTAL</b>	95,7		1,0	
Méthode interne EAUDIET-H 14/01 adaptée du JORF : Arrêté du 08/09/1977 - CT	g/100g		g/100g	
<b>VALEUR ENERGETIQUE</b>	1583			1578
Calcul avec coefficients du Règlement UE 1169/2011 - CT	kJ/100g			kJ/100g
<b>VALEUR ENERGETIQUE</b>	374			372
Calcul avec coefficients du Règlement UE 1169/2011 - CT	kcal/100g			kcal/100g
<b>LIPIDES TOTAUX</b>	2,1		0,5	1,65
Méthode interne GRAB-H 13/02 adaptée du JORF: Arrêté du 08/09/1977 - SN	g/100g		g/100g	g/100g
<b>ACIDES GRAS SATURES</b>	0,45			1,44
NF ISO 5508 - juin 1995 et NF EN ISO 12966-2 - juin 2011 - CT	g/100g			g/100g
<b>GLUCIDES TOTAUX PAR DIFFERENCE</b>	10,0			
Calcul - CT	g/100g			
<b>GLUCIDES ASSIMILABLES PAR DIFFERENCE</b>	6,5			7,57
Calcul - CT	g/100g			g/100g
<b>SOMME DES SUCRES</b>	1,3			3,84
Méthode interne - SUCRES - CT	g/100g			g/100g
<b>FIBRES ALIMENTAIRES TOTALES</b>	3,5		0,7	3,09
(#) Méthode interne FIBRES-H 14/01 adaptée de l'AOAC 985.29 - CT	g/100g		g/100g	g/100g
<b>PROTEINES KJELDAHL (Nx6.25)</b>	80,4		3,2	80,22
Méthode interne PROTK-H 14/01 adaptée du JORF : Arrêté du 08/09/1977 - CT	g/100g		g/100g	g/100g
<b>SODIUM</b>	356,8		35,7	
Méthode interne - ICP-H 13/02 - CT	mg/100g		mg/100g	
<b>SEL</b>	0,89		0,09	0,81
Calcul - Règlement UE 1169/2011 du 25-10-2011 - CT	g/100g		g/100g	g/100g
<b>CENDRES</b>	3,2		0,2	
Méthode interne CEND-H 13/01 adaptée du JORF : Arrêté du 08/09/1977 - CT	g/100g		g/100g	
<b>EXTRACTION DE LA MATIERE GRASSE A FROID</b>	Réalisée			
Méthode interne EXTRAAG 14/01 - Extraction à l'hexane - CT				

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, SN = site de Saint-Nolf.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

## PROFILS ANALYTIQUES

### ACIDES AMINES TOTAUX

Méthode : Méthode interne ACIDAM 96/09 adaptée du Règlement CE 152/2009 du 27-01-2009 - SN

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
CYSTINE	g/100g	2,47		0,20		2,46
A.ASPARTIQUE	g/100g	9,69		0,78		9,83
PROLINE	g/100g	4,06		0,32		4,08
METHIONINE	g/100g	1,99		0,16		1,99
THREONINE	g/100g	4,41		0,35		4,39
SERINE	g/100g	3,83		0,31		3,85
A.GLUTAMIQUE	g/100g	15,29		1,22		15,26
GLYCINE	g/100g	1,76		0,14		1,63
ALANINE	g/100g	4,20		0,34		4,16
VALINE	g/100g	4,79		0,38		4,65
ISOLEUCINE	g/100g	4,97		0,40		4,78
LEUCINE	g/100g	10,51		0,84		10,41
TYROSINE	g/100g	3,31		0,26		3,20
PHENYLALANINE	g/100g	3,29		0,26		3,21
LYSINE	g/100g	8,53		0,68		8,43
HISTIDINE	g/100g	1,86		0,15		1,76
ARGININE	g/100g	2,45		0,20		2,28
Total des A.aminés quantifiés	g/100g	87,40				

### SPECTRE DES SUCRES

Méthode : Méthode interne - SUCRES - CT

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
FRUCTOSE	g/100g	<0,2				
GLUCOSE	g/100g	<0,2				
SACCHAROSE	g/100g	<0,2				
LACTOSE	g/100g	1,3		0,3		
MALTOSE	g/100g	<0,4				
SOMME DES SUCRES	g/100g	1,3				

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, SN = site de Saint-Nolf.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

## ACIDES GRAS QUANTITATIFS

Méthode : NF ISO 5508 - juin 1995 et NF EN ISO 12966-2 - juin 2011 - CT

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
C4 Ac. butyrique	g/100g	nd				
C6 Ac. caproïque	g/100g	nd				
C7 Ac. heptanoïque	g/100g	nd				
C8 Ac. caprylique	g/100g	0,02				
C10 Ac. caprique	g/100g	0,02				
C10:1 Ac. caproléique	g/100g	nd				
C12 Ac. laurique	g/100g	nd				
C13 Ac. tridécanoïque	g/100g	nd				
C14 iso Ac. isomyristique	g/100g	nd				
C14 Ac. myristique	g/100g	nd				
C14:1n5 Ac. myristoléique	g/100g	nd				
C15 iso Ac.13-méthyl tétradécanoïque	g/100g	nd				
C15 ante iso Ac.12-méthyl tétradécanoïque	g/100g	nd				
C15 Ac. pentadécanoïque	g/100g	nd				
C15:1 Ac. pentadécénoïque	g/100g	nd				
C16 iso Ac. isopalmitique	g/100g	nd				
C16 Ac. palmitique	g/100g	0,23				
C16:1 Ac. palmitoléique et isomères	g/100g	nd				
C16:2 n4 Ac. hexadécadiénoïque	g/100g	nd				
C16:3 n4 Ac. hexadécatriénoïque	g/100g	nd				
C16:4 n1 Ac. hexadécatétraénoïque	g/100g	nd				
C17 iso Ac. isomargarique	g/100g	nd				
C17 ante iso Ac.14-méthyl hexadécanoïque	g/100g	nd				
C17 Ac. margarique	g/100g	nd				
C17:1 n7 Ac. heptadécénoïque	g/100g	nd				
C18 Ac. stéarique	g/100g	0,17				
C18:1 Ac. oléique et isomères	g/100g	0,30				
C18:2 Ac. linoléique et isomères	g/100g	0,32				

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, SN = site de Saint-Nolf.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

## ACIDES GRAS QUANTITATIFS

Méthode : NF ISO 5508 - juin 1995 et NF EN ISO 12966-2 - juin 2011 - CT

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
CLA Ac. Linoléique conjugué	g/100g	nd				
C18:3 n3 Ac. a-Linolénique ou ALA	g/100g	0,03				
C18:3 Trans Acide Octadécatriénoïque	g/100g	nd				
C18:3 n6 Ac. gamma-linolénique (GLA)	g/100g	nd				
C18:4 n3 Ac. stéaridonique	g/100g	nd				
C20 Ac. arachidique	g/100g	0,01				
C20:1 Acide Gadoléique et ses isomères	g/100g	nd				
C20:2 n6 Ac. eicosadiénoïque	g/100g	nd				
C20:3 n3 Ac. eicosatriénoïque (DALA)	g/100g	nd				
C20:3 n6 Ac. eicosatriénoïque (DGLA)	g/100g	nd				
C20:4 n3 Ac. eicosatétraénoïque	g/100g	nd				
C20:4 n6 Ac. arachidonique (AA)	g/100g	nd				
C20:5 n3 Ac. eicosapentaénoïque (EPA)	g/100g	nd				
C21 Ac. hénéiconanoïque	g/100g	nd				
C21:5 n3 Ac. heneicosapentaénoïque	g/100g	nd				
C22 Ac. béhénique	g/100g	nd				
C22:1 Ac. érucique et isomères	g/100g	nd				
C22:2 n6 Ac. docosadiénoïque (n-6)	g/100g	nd				
C22:4 n6 Ac. docosatétrénoïque (n-6)	g/100g	nd				
C22:5 n3 Ac. docosapentaénoïque (DPA)	g/100g	nd				
C22:5 n6 Ac. docosapentaénoïque (n-6)	g/100g	nd				
C22:6 n3 Ac. docosahexaénoïque (DHA)	g/100g	nd				
C23 Ac. tricosanoïque	g/100g	nd				
C24 Ac. lignocérique	g/100g	nd				
C24:1 n9 Ac. nervonique	g/100g	nd				
Total acides gras omega 3	g/100g	<LQ=0,1				
Total acides gras omega 6	g/100g	0,32				
Total acides gras omega 9	g/100g	0,29				

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, SN = site de Saint-Nolf.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

### ACIDES GRAS QUANTITATIFS

Méthode : NF ISO 5508 - juin 1995 et NF EN ISO 12966-2 - juin 2011 - CT

Determination	Unité	Résultat	Rés. / sec	Incertitude	TX recouvrement	Cible
C18:2 n6 Ac. linoléique (LA)	g/100g	0,32				
Total acides gras saturés	g/100g	0,45				
Total acides gras mono-insaturés	g/100g	0,30				
Total acides gras poly-insaturés	g/100g	0,35				
Total acides gras essentiels	g/100g	0,35				

Conclusion :

Validé le : 15-01-16

Melle FLESSELLE SEVERINE

Superviseur

Le code à 2 lettres indique le site Invivo Labs sur lequel a été réalisée l'analyse : CT = site de Chierry, SN = site de Saint-Nolff.

En cas de déclaration de conformité à la spécification, celle-ci ne prend pas en compte l'incertitude associée aux résultats.

Si ce rapport fait mention de résultats de mycotoxines, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération. Ce rapport d'essai ne concerne que l'échantillon soumis à essai.

Si ce rapport fait mention de résultats de pesticides, ils ne sont pas corrigés du taux de récupération si celui-ci est compris entre 70 et 110 %

« # » : analyse faite plusieurs fois

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Invivo labs - Siège social: Talhouët 56250 Saint Nolff - Capital 1 076 500 €-513 504 399 RCS VANNES-Siret : 513 504 399 00033

Page : 6/6 + 0 annexe(s)